

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6460</b>	De <b>Mme Dolores Roqué</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >fonctionnement	<b>Analyse</b> > moyens. effectifs de personnel.
Question publiée au JO le : <b>09/10/2012</b> Question retirée le : <b>30/10/2012</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Dolores Roqué interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les principes et les critères qui ont prévalu aux mesures d'urgence prises pour la rentrée 2012. La communauté éducative peut renouer avec la confiance et saluer l'inversion de tendance. À la suppression (est-il besoin de rappeler les 14 000 suppressions supplémentaires initialement prévues pour la rentrée 2012), succède la création de 1 000 postes en primaire et chaque académie se voit allouer une dotation supplémentaire. Pour celle de Montpellier, dont dépend sa circonscription, 35 postes ont été attribués. On sait l'impatience d'un corps bafoué et méprisé qu'il faudra convaincre qu'on ne peut, en urgence, en un mois, réparer dix mois de destruction. Elle lui demande de rappeler les principes et critères qui ont prévalu aux mesures d'urgence évoquées et la cible des affectations prévues pour l'académie de Montpellier.